

---

---

**DIRECTION DES ÉVALUATIONS  
ENVIRONNEMENTALES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de construction de l'usine AP50  
du Complexe Jonquière  
sur le territoire de la ville de Saguenay  
par Rio Tinto Alcan inc.**

**Dossier 3211-14-031**

**Le 15 juillet 2010**

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de construction de l'usine AP50 du Complexe Jonquière par Rio Tinto Alcan (RTA) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation à la ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2008-10-15	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2008-10-21	Délivrance de la directive
2009-03-02	Réception de l'étude d'impact
2009-03-03 au 2009-04-15	Consultation auprès des ministères et organismes
2009-05-14	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet (1ère série de questions et commentaires)
2009-06-26	Transmission d'une série de questions complémentaires
2009-09-21	Réception de l'addenda A (réponses à la 1ère série de questions et commentaires)
2009-09-23 au 2009-10-23	Consultation auprès des ministères et organismes
2009-11-30	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet (2ème série de questions et commentaires)
2010-04-26	Réception de l'addenda B (Modifications au projet et réponses à la 2ème série de questions et commentaires)
2010-04-26 au 2010-05-25	Consultation auprès des ministères et organismes

2010-05-10	Transmission d'une question par courriel à Rio Tinto Alcan
2010-05-20	Transmission d'une deuxième question par courriel à Rio Tinto Alcan
2010-06-03	Transmission d'une lettre de questions et commentaires Rio Tinto Alcan (3ème série de questions et commentaires dont les réponses doivent être déposées avant le début de la période de consultation publique)
2010-06-07	Réception de l'addenda C (Étude économique modifiée, et mise à jour des tableaux 6.19 et 6.20)
2010-06-07	Réception du résumé de l'étude d'impact
2010-06-25	Réception des réponses aux courriels du 20 et 28 mai 2010, ainsi qu'à la lettre du 3 juin 2010

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

RTA a rendu public à l'automne 2006 un programme d'investissement dans la région du Saguenay comprenant la construction d'une nouvelle aluminerie de technologie AP50. La technologie d'électrolyse « AP » a été choisie pour l'exploitation de la future aluminerie, puisque qu'elle est considérée par RTA comme étant la plus efficace de l'industrie au point de vue de la consommation d'énergie et des coûts d'exploitation.

L'usine AP50 sera située dans l'arrondissement de Jonquière de la ville de Saguenay, et sera construite sur l'emplacement de l'actuelle aluminerie Arvida du Complexe Jonquière. L'usine Arvida sera démantelée au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction.

Le projet s'étale sur trois phases de construction, soit une première phase pilote de 60 000 tonnes métriques d'aluminium par année, une deuxième phase de 150 000 tonnes métriques par année, et une troisième phase de 210 000 tonnes métriques par année.

La construction de la phase 1 du projet, considérée comme l'usine pilote, a été autorisée le 21 janvier 2008 par un certificat d'autorisation émis en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement par la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les phases 2 et 3 du projet sont assujetties à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. L'étude d'impact a été déposée au MDDEP le 2 mars 2009.

Les trois phases de construction représentent un investissement de l'ordre de 3,6 milliards de dollars. Les estimations préliminaires de RTA indiquent que les travaux de construction de la phase 2 nécessiteront en moyenne 800 travailleurs pour une durée de 28 mois. De son côté, la phase 3 devrait durer 28 mois et requérir un nombre moyen de 650 travailleurs. En période de pointe, jusqu'à 1 500 personnes pourraient oeuvrer sur le chantier de la phase 2, et 1 250 en phase 3.

RTA prévoit que près de 2 230 emplois seront liés à l'exploitation de l'usine AP50, soit environ 580 emplois directs et 1 650 emplois indirects.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets industriels et en milieu nordique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- le Bureau des changements climatiques;
- la Direction des évaluations environnementales, Analyse de risques technologiques;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (émissions atmosphériques et bruit de source fixe);
- la Direction des politiques de l'eau, Service de l'aménagement et des eaux souterraines;
- la Direction des politiques de l'eau, Service des eaux industrielles;
- la Direction des politiques en milieu terrestre, Division Programme de réduction des rejets industriels;
- la Direction des politiques en milieu terrestre, Service des lieux contaminés et des matières dangereuses;
- la Direction des politiques en milieu terrestre, Service des matières résiduelles;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises (milieux récepteurs air et eau);
- le ministère de l'Agriculture;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère des Transports.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

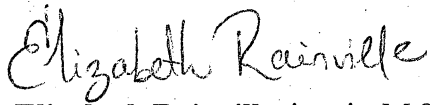
- RIO TINTO ALCAN INC. *Projet usine AP50 Jonquière Ville de Saguenay – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Volume 1 – Rapport principal*, par SNC-Lavalin Environnement, février 2009, pagination multiple;
- RIO TINTO ALCAN INC. *Projet usine AP50 Jonquière Ville de Saguenay – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Volume 2 – Annexes*, par SNC-Lavalin Environnement, février 2009, 8 annexes;
- RIO TINTO ALCAN INC. *Projet usine AP50 Jonquière Ville de Saguenay – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Addenda A - Réponses à la première série de questions du MDDEP*, par SNC-Lavalin Environnement, septembre 2009, 109 pages et 9 annexes;

- Lettre de M. André Ayotte, de Rio Tinto Alcan inc., à M. Robert Joly, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 20 novembre 2009, transmettant des données sur les particules fines (PM<sub>2.5</sub>) et le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) en complément de réponse à la question QC-56 de l'Addenda A, 1 page et 1 annexe;
- RIO TINTO ALCAN INC. *Projet usine AP50 Jonquière Ville de Saguenay – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Addenda B- Réponses à la deuxième série de questions du MDDEP*, par SNC-Lavalin Environnement, avril 2010, 57 pages et 11 annexes;
- RIO TINTO ALCAN INC. *Projet usine AP50 Jonquière Ville de Saguenay – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Addenda C*, par SNC-Lavalin Environnement, juin 2010, 10 pages et 1 annexe;
- Lettre de M. Michel Charron, de Rio Tinto Alcan inc., à M. Robert Joly, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 21 juin 2010, concernant la transmission des réponses aux questions additionnelles soumises par le MDDEP par courriel les 10 et 28 mai 2010, ainsi que par courrier postal le 3 juin 2010, 2 pages et 1 annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre envoyée le 21 octobre 2008. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

#### **RECOMMANDATION À LA MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Elizabeth Rainville**, ing. jr, M.Sc. Eau  
Chargée de projets  
Service des projets industriels et en milieu nordique